

ASSURANCE MALADIE DES AGENTS DE L'ETAT CHAQUE FONCTIONNAIRE DOIT DÉBOURSER 3,5% DE SON SALAIRE

Prix: 250 FCFA

DIRECTEUR PAR INTÉRIM : TCHAKADA M. VIVIEN

LA DÉPÊCHE

234 09 64 / 221 09 32 / 919 66 68 / 970 57 68 Email: ladepeche@hotmail.com

Hebdomadaire Togolais d'Informations, d'Analyses et de Publicités
18^e année - N°570 du 11 mai 2011

Le Prof Yahaya DIABI

A propos de la crise Post-électorale en Côte d'Ivoire

**"C'EST UNE
NOUVELLE ÈRE
QUI S'OUVRE
AVEC
LE PRÉSIDENT
OUTTARA"** P2



Refondation de la Nation Togolaise LA GRANDE MUETTE S'INVITE À LA TRANSPARENCE P3

*"Les FAT sont un élément essentiel pour notre développement",
Déclare Gilchrist Olympio*
Séries noires des accidents de circulation

• Pont AMOUTCHOU

26 MORTS À CAUSE D'UNE ERREUR HUMAINE

• LAC-TOGO

36 MORTS DANS LE CHAVIREMENT D'UNE BARQUE ARTISANALE



LA BCEAO EN GUERRE CONTRE "LES COMPTES DORMANTS" P4



LA JOURNÉE DE L'EUROPE CÉLÉBRÉE CETTE ANNÉE SOUS LE SIGNE DES MESURES D'AUSTÉRITÉ P5



INTERVIEW

Le Professeur Yahaya DIABI à propos de la Côte d'Ivoire

" C'est une nouvelle ère qui s'ouvre avec le président Alassane Ouattara "

Depuis l'élection présidentielle du 28 novembre 2010, la Côte d'Ivoire est revenue au devant de l'actualité africaine avec la crise post-électorale et les affrontements armés qui l'ont accompagnée. Mais jusqu'ici ce n'est qu'à travers les médias étrangers que nous sommes informés de ce qui se passe dans ce pays frère. Dans sa quête d'aller à la source de l'information pour mieux vous éclairer, votre journal LA DEPECHE a obtenu une interview exclusive d'une personnalité ivoirienne de passage à Lomé. Il s'agit du Professeur Yahaya DIABI, historien et communicologue, doyen de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) en Information, Communication et Arts de l'Université de Cocody à Abidjan. Dans cette interview qu'il nous a accordée samedi dernier dans un hôtel à Lomé, il se prononce sur, entre autres, l'origine profonde de la crise, le remède à y apporter, le sort de l'ex-président Laurent Gbagbo et les chantiers prioritaires pour ramener la paix et relancer l'économie nationale.

LA DEPECHE (LD) : Prof. Yahaya DIABI, qui êtes-vous et dans quel cadre êtes vous arrivé à Lomé ?

M. le Professeur Yahaya DIABI (Prof YD) : Je suis historien et communicologue, c'est-à-dire spécialiste de l'information et de la communication, professeur titulaire, doyen de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) en Information, Communication et Arts à l'Université de Cocody (Abidjan), première université de notre pays qui s'appelait dans le temps Université nationale de Côte d'Ivoire. Je suis à Lomé en tant qu'expert dépêché par l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) pour évaluer certains centres de formation supérieure.

LD : Vous qui venez directement d'Abidjan, théâtre principal du drame ivoirien, dites-nous, quelle est la situation qui prévaut actuellement dans le pays en général et précisément dans cette ville.

Prof YD : Depuis l'élimination à la fois politique et militaire de l'ex-président Laurent Gbagbo ainsi que du sergent-chef Ibrahim Coulibaly dit "IB", et depuis la réduction définitive des dernières poches de résistance à Yopougon, des mercenaires et des miliciens de Gbagbo, je peux dire que la paix est en train de revenir définitivement dans le pays.

Le Conseil constitutionnel a proclamé président M. Alassane Ouattara qui a prêté serment jeudi dernier comme 4e président de la République de la Côte d'Ivoire. Le président Alassane Ouattara avait dit qu'il se donnait deux à trois mois pour instaurer définitivement la paix et la sécurité dans le pays, puisqu'il n'y a pas de développement sans sécurité.

LD : Après la réduction des dernières poches de résistance des fidèles de Laurent Gbagbo et du sergent IB et au lendemain de la prestation de serment du nouveau président Alassane Ouattara, peut-on parler de la fin du cauchemar ivoirien ?

Prof YD : C'est un nouveau départ, une nouvelle ère qui s'ouvre avec le président Alassane Ouattara. Je pense qu'aujourd'hui, nous pouvons dire que notre pays,

sous la houlette du président Alassane Ouattara, va connaître ses lustres d'antan sur les plans politique, économique et socioculturel. M. Alassane Ouattara est un grand manager comme le prouve son parcours exceptionnel : il a été entre autres chef au Département Afrique au FMI, ensuite gouverneur de la BCEAO, Premier ministre de la Côte d'Ivoire et directeur général adjoint du FMI. En son temps, en tant que Premier ministre pendant trois ans, il avait réussi à relancer l'économie nationale. Aujourd'hui, je suis convaincu que l'homme charismatique qu'il est remettra encore les Ivoiriens au travail, à la rigueur et assurera la relance économique pour un bonheur partagé.

LD : Si on remonte dans l'histoire, quelle est, selon vous, l'origine profonde de la crise ivoirienne ? S'agit-il d'un problème politique, économique, religieux ou ethnique ?

Prof YD : Vous savez, dès l'éclatement de la rébellion le 19 septembre 2002, j'ai entendu beaucoup de journalistes et de politologues dire que ce qui se passe en Côte d'Ivoire

participe d'une querelle entre le Nord et le Sud, mais en réalité, il n'en est rien du tout. Cette crise n'a rien de religieux, ni d'ethnique. Elle participe d'une guerre de succession depuis la mort du président Félix Houphouët Boigny avec qui le pays a connu 33 ans de paix et de stabilité. Vous savez, lorsqu'il y a un long règne d'un homme politique charismatique comme Houphouët Boigny à la tête du pays, la succession n'est pas du tout facile. Sinon en réalité, la Côte d'Ivoire est un pays de brassages ethniques entre les populations du Nord et celles du Sud, ainsi que celles du Centre, de l'Est et de l'Ouest. Car, on trouve chez nous, dans une même famille toutes les ethnies.

LD : Que préconisez-vous comme remède pour conjurer définitivement le mal à l'avenir ?

Prof YD : Pour que ce qui s'est passé en Côte d'Ivoire ne se répète plus, il faut que les Ivoiriens sachent que dans toutes les nations du monde, il y a plusieurs critères pour avoir la nationalité d'un pays. Il y a des citoyens qui sont dans le pays depuis des millénaires ou des siècles, il y en a qui y arrivent et par le droit du sol deviennent des nationaux. Il y en a qui s'y marient et acquièrent la nationalité par le mariage. Il y en a encore, qui, pour des intérêts qu'ils ont dans le pays, en obtiennent la nationalité. Mais Laurent Gbagbo a été un chantre dangereux de l'ivoirité en l'appliquant négativement et en en faisant une idéologie ultra-nationaliste. Quand le président Houphouët Boigny parlait de "Ivoirité" des cadres, il n'a jamais dit que tel ou tel dont un ou les deux géniteurs qui venaient du Togo, du Mali, du Ghana, du Burkina Faso ou de la Guinée et qui est né en Côte d'Ivoire ou qui s'est marié à une Ivoirienne ou à un Ivoirien n'est pas de la Côte d'Ivoire.

Par ailleurs, il faut que les Ivoiriens trouvent des règles humanistes de succession à la présidence, des règles moins personnalisées, contrairement à ce qu'on fait Laurent Gbagbo et Robert Gué, inspiré plus tôt par ce dernier.

LD : Pensez-vous que la Commission pour le " dialogue, la vérité et la réconciliation " précou-

nisée par le président Ouattara pourra contribuer à trouver une solution définitive pour la paix en Côte d'Ivoire ?

Prof YD : Je suis convaincu que la " Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation " sera un cadre d'échanges entre les Ivoiriens, et entre eux et les autres compatriotes africains pour la paix en Côte d'Ivoire. Aujourd'hui, nous sommes à l'heure de l'intégration africaine : si la Côte d'Ivoire est enrhumée, le Togo peut éternuer, et si le Togo est enrhumé, la Côte d'Ivoire peut éternuer. Aussi, pour que nous puissions construire une Afrique unie, prospère et intégrée comme avant 1885 (année de partage du continent africain), nous devons faire en sorte que cette commission ne soit pas uniquement une commission ivoiro-ivoirienne mais qu'elle s'ouvre aux autres pays africains. Car, on doit comprendre que les facteurs d'intégration africaine doivent prendre en compte les critères de transnationalité, déjà engagés par les pères fondateurs de l'Unité africaine en 1963.

LD : Faut-il limiter le rayon d'action de cette commission à la période de la crise électorale, ou faut-il remonter jusqu'au coup d'Etat militaire du 24 décembre 1999 ?

Prof YD : Je suis convaincu qu'il n'y a pas de phénomène politique qui ne soit inscrit dans l'histoire. Les faits actuels découlent du temps passé. Si nous parlons de ce qui se passe en ce moment en Côte d'Ivoire, il va falloir en faire la chronologie et donc remonter dans le temps et dans l'espace. On est alors obligé à mon sens de remonter au coup d'Etat de décembre 1999 jusqu'à maintenant.

LD : Dans le cadre de la quête de réconciliation nationale, que faire de l'ex-président Gbagbo ? Faut-il vraiment le juger comme l'a décidé son tombeau, Alassane Ouattara ou plutôt l'amnistier, lui et ses proches, pour le grand pardon et la paix en Côte d'Ivoire ?

Prof YD : La réconciliation nationale n'exclut pas la justice et la vérité. Lorsqu'on veut réconcilier deux personnes en conflit, il faut que l'une et l'autre reconnaissent d'abord ce qu'elles ont fait. On ne peut pas bâtir une nation en faisant fi de l'impunité. La Côte d'Ivoire a vécu une période d'impunités. On a vu avec Gbagbo beaucoup d'exactions économiques et de crimes de sang. Je pense que pour éviter que cela ne se répète à l'avenir, il importe de faire le point des responsabilités de tout cela, après quoi, la justice en tirera les conséquences.

LD : Une commission d'enquête internationale pour la Côte d'Ivoire a été créée par le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU et trois experts onusiens sont arrivés le 4 mai 2011 à Abidjan en vue d'enquêter sur les exactions commises depuis la présidentielle du 28 novembre 2010. Comment percevez-vous la mission de cette commission, notamment par rapport à l'objectif assigné à la " Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation " ?

Prof YD : Ce sont à mon sens deux choses différentes. La Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation a été créée pour sensibiliser les Ivoiriens en vue de les emmener à se réconcilier avec eux-mêmes, alors que celle des Nations

Unies a pour vocation d'établir les faits sur ce qui s'est réellement passé. Il faut que les faits soient établis et que la justice soit faite par la suite. Donc cette commission de l'ONU a un rôle très important à jouer dans le retour définitif de la paix en Côte d'Ivoire.

LD : Quelle appréciation fai-



tes-vous de l'attitude du président du Conseil constitutionnel, M. Paul Yao N'Drè qui a investi deux présidents, à savoir GBAGBO, puis OUATTARA pour une même élection ?

Prof YD : Dans l'histoire de l'humanité, c'est la première fois que je vois un président d'une institution comme le Conseil Constitutionnel se dédire. Cela suppose que Laurent Gbagbo a instrumentalisé le Conseil Constitutionnel et que celui qui en était le président ne pouvait pas dire le droit. Il a été tout simplement utilisé par Gbagbo pour confisquer le pouvoir.

LD : Après la prestation de serment par le nouveau président Alassane Ouattara, quels devraient être, selon vous, les chantiers prioritaires pour remettre le pays sur la voie de la paix et du développement ?

Cote - d'Ivoire

Aux crimes des uns répond la cruauté des autres

Le conflit GBAGBO /OUATTARA a pris fin depuis le 11 avril 2011. Ouattara et Soro doivent dire merci à SARKOZY d'avoir permis la capture de GBAGBO. La fin de l'ancien président a laissé un goût amer pour ses fidèles et ses partisans. Abidjan et le reste de la Côte d'Ivoire ressemblent à tous points de vue à l'Allemagne vaincue par les Alliés. Abidjan et Dokué c'est tout comme Berlin et Nuremberg. Après le 8 mai 1945. La situation a brusquement basculé et aux crimes de GBAGBO et son équipe ont succédé la cruauté des partisans de Ouattara et Soro. Dans la capitale occupée par les Djoula venus du Nord, on tue et massacre tout. Et comme dans l'Allemagne en ruine, les soldats de Ouattara et de Soro avec la complicité de la Force Licorne et des Casques bleus, profanent les corps de leurs victimes. Le comble de la cruauté inédictée est le cas de l'an-

Prof YD : Les chantiers prioritaires à mon avis, c'est d'abord la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation pour que très rapidement les Ivoiriens oublient cette courte période post-électorale qui a été dramatique pour eux. Pour moi, c'est une priorité car il ne peut y avoir de développement sans un climat social apaisé. Pour qu'il y ait développement économique et social, il va falloir unir les gens au travail, les amener à s'aimer et à regarder dans la même direction. Comme le souligne l'UNESCO : " c'est dans l'esprit des hommes qu'il faut élever les défenses de la paix ". Donc à mon avis, cette commission doit travailler à élever dans l'esprit des Ivoiriens les défenses de la paix et de la réconciliation.

LD : Beaucoup de rumeurs circulent sur le sort de l'un des fidèles lieutenants de Laurent Gbagbo, Charles Blé Goudé qu'on n'a plus vu, ni entendu depuis l'arrestation de l'ex-président le 11 avril dernier. Qu'est-il devenu ?

Prof YD : Je ne saurais vous le dire puisque je n'étais pas sur le terrain. Mais quoiqu'il en soit, on saura tôt ou tard ce qu'il est devenu.

LD : Votre appel à l'endroit des vos compatriotes ?

Prof YD : Je dirai à mes chers compatriotes que la Côte d'Ivoire est un pays d'hospitalité, de fraternité comme l'enseigne notre hymne national. Le clan Gbagbo s'est malheureusement départi de ce credo. Je l'invite à faire son auto-critique, à se repentir et à accepter la main tendue du président Ouattara pour une Côte d'Ivoire de paix, de fraternité et de solidarité. Il faut qu'ensemble nous travaillions maintenant pour l'intérêt national afin que la Côte d'Ivoire avance avec le reste de la sous-région, dont elle demeure la locomotive première.

Interview réalisée par E. Zombiéou et Vivien Tchakada

Refondation de la Nation Togolaise

La Grande muette s'invite à la transparence

**"L'Armée est un élément essentiel pour notre développement"
Déclare Gilchrist Olympio**

Les journées portes ouvertes sur les Forces de Sécurité et de l'Armée ont pris fin samedi dernier. Ouverte jeudi dernier à l'Etat major des FAT à Lomé, ces journées de 3 jours ont permis au public non seulement de mieux connaître les services et prestations des corps habillés mais également de bénéficier d'établissement rapide de leur carte d'identité nationale.

C'est le Premier ministre, Gilbert HOUNGBO qui a donné le ton de cette cérémonie dont l'initiative s'inscrit dans la politique de réconciliation prônée par le gouvernement et qui entre dans les activités au programme marquant le 51^e Anniversaire de l'Indépendance du Togo.

Ces journées portes ouvertes ont été une opportunité pour les populations de se rapprocher des militaires mais aussi pour ceux-ci de faire découvrir leurs missions, leur système de fonctionnement aux visiteurs. Pendant 3 jours, le public s'est familiarisé avec les

réalités des différents corps de l'armée en distinguant les rôles et missions des forces de sécurité et de l'armée. Le mariage des armes, les conditions de recrutement dans les différents corps, la hiérarchie militaire, la fameuse Agence Nationale de Renseignements (ANR), etc. ont été quelques-unes des curiosités du public.

A l'ouverture de ces journées, le chef d'Etat Major général des FAT, le général ATCHA Tilkpina a fait savoir que ces journées viennent marquer d'un saut particulier la participation des forces Armées et de Sécurité aux manifestations officielles marquant le 51^e Anniversaire de leur adhésion à la politique de réconciliation et de développement prônée par le président de la République, chef suprême des Armées, Faure Gnassingbé. Il a par ailleurs souligné que l'organisation de ces journées décidées par le gouvernement est une initiative louable qui

requiert l'adhésion des Forces Armées et de Sécurité avant d'a-

traitant de tous les noms ont félicité les corps habillés pour ces



jouter que depuis quelques années pour remédier au déficit de communication de Forces Armées, l'Etat Major a créé le bureau de communication en son sein.

Ceux qui ont toujours jeté du tort et discrédit à notre armée en la

actions. Parmi ceux-ci, le leader de l'UFC, présent à l'ouverture de ces journées, Gilchrist Olympio s'est félicité de cette initiative.

"C'est aujourd'hui que j'ai vu pour la première fois ce que nous appelons les Forces de

Défense et de Sécurité" confia-t-il. Il a fait remarquer que l'Armée est un élément essentiel de notre développement qu'il ne faut pas oublier.

"Merci beaucoup pour votre travail et j'espère que nous allons entretenir de bonne relation", a Conclu le leader de l'UFC.

Tout comme l'UFC, le président du PRR, a sorti un communiqué pour féliciter l'armée et a souhaité que les relations entre elle et les civils se raffermissent d'avantage. Cette initiative a été saluée par le public qui a fait nombreux le déplacement et qui a souhaité que de telles actions se multiplient à l'avenir pour réellement rapprocher les civils de leur armée.

Pour toute information ou pour communiquer avec les Forces Armées et de Sécurité, les FAT ont désormais un site : www.forcesarmees.tg

DAO Bissang

Assurance maladie obligatoire des Agents de l'Etat

Les fonctionnaires doivent déboursier chaque mois 3,5 % de son salaire

Après l'adoption du projet de loi par le conseil des ministres en décembre 2010, complété par le vote de la loi par l'Assemblée Nationale en février 2011 sur l'Assurance Maladie, la réalisation du projet n'est désormais qu'une question de jour.

L'Assurance Maladie fait partie de la protection sociale qui est l'ensemble des mesures qu'un Etat met en œuvre pour protéger les individus contre les conséquences financières et sociales liées aux risques sociaux. Les risques sociaux ont un caractère imprévisible et peuvent avoir des conséquences financières dommageables. Le risque social est la probabilité de survenir d'un événement incertain pouvant affecter le bien-être d'un individu ; accident, chômage, maladie, etc. C'est sur ce dernier aspect que l'Etat a décidé d'agir.

La première étape va concerner les agents de l'Etat, suivront les agents du secteur privé et enfin le reste de la population.

Pour permettre aux médias d'être suffisamment informés sur les contours de l'Assurance maladie, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Réforme Administrative a organisé une rencontre au CASEF, le vendredi dernier avec la presse.

La rencontre a été présidée par le Directeur Général du Travail et des Lois Sociales, M. Faustin AMOUSSOU - Kouettété Ekué, qui a recadré l'objectif de la rencontre. Pour la mise en place du projet, le Togo a fait appel à un expert, en la personne de M. Adam BATCHABI, expert en protection sociale au bureau International du Travail (BIT). Il a mené une enquête de faisabilité



de l'Assurance Maladie. Sur un échantillon de 1700 fonctionnaires, il est parvenu à la conclusion que 95,2 % ont approuvé le projet.

Comme nous l'avons souligné la première étape va démarrer bientôt et concerne uniquement les agents de l'Etat. Il s'agit : des fonctionnaires de carrières, les paramilitaires (Police, Douanes, Sapeurs Pompiers, Surveillants de pri-

sons, agents des Eaux et Forêt) ; les gardiens de préfecture, les agents des collectivités territoriales, les agents publics à la retraite, les agents contractuels, les membres des institutions de la République.

Les bénéficiaires sont donc ces agents et leurs ayants droit : le conjoint ou la conjointe, les enfants nés dans ou hors mariage et légalement connus ou adoptés, âgés de 21 ans au plus.

Le nombre maximum de personnes couvertes par ménage est fixé à 6 (six).

L'Etablissement qui se chargera de gérer cette assurance maladie est dénommé Institut National d'Assurance Maladie (INAM) placé sous la tutelle du ministre en charge de la Sécurité sociale.

Pour ces bénéficiaires, 7 % du salaire de base seront prélevés chaque mois dont 3,5 % de la part du travailleur et 3,5 % de la part de l'employeur ou de l'Etat. Concernant les retraités, 3,5 % de leur pension seront également prélevés chaque mois.

Les prestations prises en charge, varient entre 80 et 100 %.

Le droit d'affiliation, représentent le coût des cartes d'immatriculation est fixé à 3000 F CFA.

Dao Bissang

Séries noires: Lac Togo

-36 personnes ont trouvé la mort

-Pont Amoutchou

26 morts dans une erreur humaine

Deux graves accidents, plus de 63 morts, c'est le triste bilan qu'on peut retenir de la semaine dernière sur le sol togolais. Le matin du vendredi 6 mai 2011, un bus provenant de Ouagadougou, ayant à son bord des dizaines de passagers en majorité de nationalités Burkinabè aurait percuté un dos d'âne sur le pont d'Amoutchou en pleine réfection, avant de terminer sa course dans le lit de la rivière. Bilan 27 morts et des dizaines de blessés. A l'a-

dénombre malheureusement 36 morts dont 20 élèves et un bébé de 2 mois. Selon les rescapés, une tempête serait à l'origine de cet accident. Dépeché sur les lieux par le chef de l'Etat, le Premier ministre Gilbert Fossou Hounbou et sa suite ont constaté les faits et les dégâts apportés leurs appuis aux familles des disparus. Après les avoir transmis la compassion du chef de l'Etat et du gouvernement, le Premier ministre a laissé entendre qu'il faudrait tirer la



analyse des faits, l'accident a été provoqué par une erreur humaine qui a failli créé une crise diplomatique entre Ouaga et Lomé. Outre le manque de signalisation, les dos d'âne sont mal placés. A quoi il faut ajouter le comportement des forces de sécurité chargées de réguler la circulation sur le pont.

Alors que les peuples Burkinabè et Togolais n'ont pas encore fini de pleurer leurs morts, on apprend qu'un autre accident sur le Lac Togo a causé plus de 36 morts, tous des riverains.

En effet, une barque transportant 57 passagers au lieu de 15, revenant des funérailles sur l'autre rive du Lac Togo a chaviré en plein milieu de l'eau. On

leçon pour éviter de tels incidents. Évidemment, la science évolue et le monde avec. La Togo ne peut pas rester en marge de cette évolution. La première leçon qu'il faut tirer, serait de doter les usagers d'un petit bateau ou d'une barque à moteur. Il est temps de cesser l'utilisation des moyens rudimentaires comme des pirogues transportant une soixantaine de personnes pour traverser un fleuve. La vie de l'homme n'a pas de prix. A part l'Etat, il y a des opérateurs économiques privés qui ont des moyens pour le faire. C'est la volonté et le patriotisme qui manquent aux Togolais.

Vivien Tchak

Traitement des comptes dormants

La BCEAO met en place un régime juridique

Quel cadre juridique pour les comptes dormants dans les livres des organismes financiers de l'UEMOA ? La question préoccupe la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). A cet effet, elle a organisé à son siège à Lomé le vendredi 6 mai 2011, une rencontre d'échange avec les représentants des institutions et organes du domaine judiciaire et économique du Togo.

Selon le directeur national de la BCEAO pour le Togo, M.Ténou Kossi, on entend par compte dormant, un compte qui est ouvert par un opérateur économique auprès des établissements de crédit, des institutions de micro-finances et qui reste pendant des années sans mouvement, sans que l'on ne connaisse aussi le titulaire de ce compte qui ne se présente plus. Donc un compte qui reste plusieurs années sans retrait, ni dépôt, ni transfert. Alors, que faut-il faire ? s'interroge-t-il. D'abord, le concept du compte dormant, à partir de

quand faut-il considérer un compte comme dormant ? Quel doit-être le délai de prescription ? Faut-il laisser un compte dormant auprès des institutions de micro finance et les établissements financiers ou les transférés à une autre structure qui sera chargée de sa gestion ? A partir de quand un titulaire de compte ne peut plus réclamer ses droits ? Quelle finalité pour ces fonds ? Bref, quel régime juridique pour les comptes dormants ? Voilà autant de questions qui interpellent les ménages, les entreprises et l'Etat togolais.

En effet, les investigations de la BCEAO indiquent que pour l'ensemble de l'Union, 775.000 comptes seraient concernés, pour un montant de plus de 61 milliards de FCFA.

Pour le cas particulier du Togo, le nombre des comptes dormants est estimé à 204 926 pour un montant d'environ 8,5 milliards de FCFA.

Selon la BCEAO, étant donné que le corpus juridique actuel des Etats mem-

bres de l'UEMOA ne comporte pas de dispositions spécifiques encadrant la gestion de ces avoirs, il urge de combler ce vide juridique pour plusieurs raisons. Il s'agit de protéger les intérêts

quant leur personnel. Il s'agit aussi de préciser les conditions légales pour le règlement des litiges éventuels. En somme, il y a un réel besoin d'offrir un cadre réglementaire approprié de

d'échanger sur les principales orientations proposées par la BCEAO en vue d'atteindre les objectifs susmentionnés. Entre autres propositions de la BCEAO, l'obligation pour les institutions de micro finances et les établissements de crédit de rechercher activement les titulaires des comptes dormants. La Banque Centrale propose aussi un délai de prescription de 30 ans dont 5 ans auprès de l'institution financière et 25 ans auprès de l'organisme de garantie. Celui-ci, devra aussi publier chaque année la liste des titulaires des comptes dormants, etc.

Le directeur national de la BCEAO, exhorte par ailleurs tous les agents économiques à faire les mouvements sur leurs comptes. Non seulement les banques vivent du mouvement des comptes, mais aussi, c'est ce qui entraîne le bon déroulement de l'activité économique dans un pays. Plus l'argent circule plus les activités se développent.

Viven Tckak



des déposants, mettre les institutions financières de l'Union à l'abri de contentieux avec les titulaires des avoirs ou leurs ayant droit, préserver les institutions financières des fraudes et autres malversations impli-

traitement des avoirs dormants encadrant leur conservation, leur gestion ainsi que leur dévolution.

La rencontre est une occasion pour les économistes et les juristes des institutions publiques et privées

Résultats provisoires du 4e recensement général de la population togolaise

Le Togo compte 5 753 324 habitants

Combien sommes nous actuellement au Togo ? On avait cru que la démographie des pays du tiers monde était souvent galopante et que le Togo, pendant trente ans, allait tripler le chiffre de sa population. Mais il n'en est rien.

En 1982 le Togo comptait 2719580 habitants. Aujourd'hui, avec le récent recensement, on remarque que la population n'a fait que doubler depuis 30 ans. Le taux de croissance est donc moins inquiétant pour le Togo.

La Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale placée sous l'autorité du ministère auprès du Président de la République, chargé de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire, a présenté le mardi 3 mai 2011 à l'hôtel EDA OBA, les résultats provisoires du 4e recense-

ment général de la population et de l'habitat.

En effet, par décret présidentiel n° 2008-068/PR du 21 juillet 2008, il a été procédé à un recensement général de la population et de l'habitat et d'enquêtes post-censitaires. Commencé le 06 novembre 2010, le dénombrement général de la population qui devrait prendre fin le 19 novembre, conformément à la base légale du recensement, a été prolongé de deux jours pour s'assurer de l'exhaustivité de l'opération. Environ 9 mille agents ont été mobilisés pour cette opération.

Selon les résultats provisoires du dénombrement général de novembre 2010, la population résidente est évaluée à 5 753 324 habitants. Cette population est composée de 2.799.086 hommes (48,7%) et 2 954 238 femmes (51,3%). En

d'autres termes, on dénombre 95 hommes pour 100 femmes.

La population est inégalement répartie sur l'ensemble du territoire. La Région Maritime concentre 41,7% de la population totale (2 398 915 habitants) sur environ un dixième de la superficie totale du pays. Viennent ensuite en termes de peuplement la Région des Plateaux (22,2%), la Région des Savanes (13,5%), la Région de la Kara (12,5%) et la Région Centrale (10,1%). Cette dernière est la moins peuplée du pays bien que s'étendant sur 23,2% de la superficie du territoire national.

La population résidente a plus que doublé en 29 ans. Elle est ainsi passée de 2 719 567 habitants en novembre 1981 à 5 753 324 habitants en novembre

2010, ce qui correspond à un taux de croissance annuel moyen de 2,58%. Au niveau régional, on note des disparités dans la croissance démographique. Les Régions des Savanes et Maritime sont celles pour lesquelles la population a connu une forte croissance (2,96% pour Savanes et 2,880% pour Maritime). Par contre les Régions des Plateaux (2,33%) et de la Kara (1,81%) affichent des taux de croissance en dessous de la moyenne nationale.

Selon le milieu de résidence, on note qu'en 2010, 62,6% de la population résidente vit en milieu rural contre 74,8% en 1981. On observe qu'en 2010, les centres urbains (définis comme les chefs-lieux de Préfecture et la capitale) abritent 37,4% de la population alors que cette propor-

tion n'était que de 25,2% en 1981.

L'armature urbaine du pays reste dominée par la Commune de Lomé ainsi que la partie urbaine de la Préfecture du Golfe qu'on peut désigner par la "Grande Agglomération de Lomé". Avec 750 757 habitants, la Commune de Lomé représente un peu plus du tiers (34,9%) de la population urbaine du pays. En ajoutant l'effectif de la population de Golfe urbain (597 862) à celle de Lomé on retrouve la population de la "Grande Agglomération de Lomé" qui s'élève à 1 348 619 habitants. Un peu plus de six citadins sur dix (62,64%) dans cette agglomération, ce qui représente presque le quart (23,4%) de la population totale nationale.

V.T. & J.T

ECO & DEVELOPPEMENT

La Journée de l'Europe célébrée cette année sous le signe des mesures d'austérité

Le 9 mai 2011 le ministère français des Affaires Etrangères M. Robert Schumann appelait l'Europe à s'unir. Cette déclaration mena plus tard à la création de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier (CECA), à la communauté européenne (CE), ensuite à l'Union Européenne.

de presse sur le thème : 'Le nouveau service extérieur de l'Union Européenne dans le Traité de Lisbonne et la Coopération Union Européenne - Togo " qui s'est déroulée à la Délégation de l'Union Européenne sur le site de la cité U.A. Ont pris part à la conférence, les ambassadeurs

Patrick Spirtet, après avoir expliqué les raisons de la sobriété de la fête cette année a passé en revue les événements qui se sont déroulés tant sur le plan de la construction européenne que sur la scène internationale.

Pour le diplomate de l'UE, 2011 constitue un test de mise en œuvre du Traité de Lisbonne face aux défis que représente la crise économique et financière, la crise des dettes souveraines qui a menacé la stabilité de l'Euro face ces nombreuses crises a montré la diversité des instruments dont il dispose. Selon M. Patrick Spirtet, le Traité de Lisbonne pour répondre au besoin de solidarité et de cohérence entre les Etats membres. L'Europe est sortie de la crise renforcée sur le plan de renforcement du pacte de stabilité et de la gouvernance économique et au système de sanction et au fonds européen de stabilité financière. 'L'histoire de l'Europe nous montre qu'elle se construit souvent à-coups quand elle est confrontée à des crises', a souligné, M. Patrick Spirtet.

Le service extérieur de l'Europe : un acquis du Traité de Lisbonne

L'Union Européenne parle aujourd'hui d'une seule voix grâce au nouveau service européen des Affaires Extérieures commun représenté par Mme ASHTON. Elle fait office de

ministre des Affaires Extérieures de l'Europe et permet à l'UE de refléter le poids démographique et économique qu'il représente et de parler d'une seule voix face aux crises qui secouent le monde.

d'initier pour l'accélération des progrès à accomplir dans le cadre des objectifs de développement du Millénaire.

" L'UE poursuivra son appui au Togo et continuera à l'accompagner dans la nécessaire étape de réconciliation et de reprise

L'Afrique doit se



démocratiser

M. Patrick Spirtet a invité l'Afrique à s'adapter et à se construire. Seule une véritable démocratisation ancrée dans la bonne gouvernance, l'état de droit et le respect des droits de l'homme peut assurer cette stabilité essentielle du développement. Faisant allusion à la crise ivoirienne, le diplomate de l'UE a souligné que " le refus des règles de jeux démocratiques ou du respect des libertés fondamentales finit par conduire aux crises que nous connaissons."

Le Togo doit poursuivre ses réformes

Parlant de la coopération UE-Togo, M. Spirtet a salué le rôle que joue notre pays dans les différentes médiations et forces de maintien de la paix " Le Togo a tous les atouts nécessaires pour contribuer à la paix et à la stabilité de la sous-région, mais il est indispensable qu'il réussisse à consolider ses acquis et à poursuivre ses réformes ", a fait remarquer le représentant de l'UE. Il a invité le gouvernement à tirer les leçons du passé, que ce soit en matière de dialogue, de processus électoraux ou des recommandations des observations de l'UE lors de la dernière présidentielle.

Il s'agit selon le diplomate européen de dissiper le climat de méfiance qui prévaut entre le gouvernement et son opposition et permettre un véritable esprit de réconciliation. Après avoir relevé des lacunes importantes persistantes dans le fonctionnement de la justice, M. Spirtet a souligné que l'UE est prête à accompagner le Togo.

Parlant de la coopération avec notre pays, il a dit que les programmes se mettent en place et produisent des résultats au niveau du renforcement des institutions, dans le domaine de l'eau potable, l'assainissement, les infrastructures et dans la gouvernance politique tout en reconnaissant que de nombreux Togolais continuent de souffrir. Il a rappelé l'initiative que l'UE vient

d'un dialogue basé sur la confiance entre les différents acteurs de la scène politique ", a conclu le diplomate de l'UE.

L'ampleur de la coopération UE-Togo

L'honneur est revenu à M. Guido CARRARA chef service coopération et politique de revenir en détail sur la coopération UE Togo. Le moins qu'on puisse dire, celle-ci est très importante et s'inscrit dans le cadre de l'Accord de Partenariat ACP-UE de Cotonou. La coopération avec l'UE qui a commencé depuis notre accession à l'indépendance est capitale pour notre pays. Elle intervient dans plusieurs domaines: rural, la société civile, les infrastructures, la santé et la malnutrition, etc. Cette coopération qui s'accorde avec les stratégies nationales de développement du Togo est parfois en synergie avec celle des Etats membres de l'UE particulièrement de la France et d'Allemagne. Ont trouvera ci-après les domaines d'intervention et la liste des projets en cours.

Rappelons que les deux interventions ont donné lieu à un large débat. Les questions des participants ont porté sur la persistance de la pauvreté malgré la reprise de la coopération, l'attitude de l'UE face aux réformes institutionnelles et constitutionnelles et le nouveau dialogue, le sort du CFA par rapport à l'UE, les Unions en Afrique etc. A toutes ces questions, des réponses ont été apportées par les deux intervenants, notre ministre des Affaires Etrangères et de la coopération et les deux ambassadeurs présent à la conférence.

Un Cocktail a mis fin à la cérémonie commémorative de la Journée de l'Europe célébrée sobrement cette année pour cause de crise économique et mesures d'austérité en Europe.

Et si les pays assistés des ACP devaient s'inspirer de ce bel exemple en réduisant leur vie de

fastes même en période de crise ?



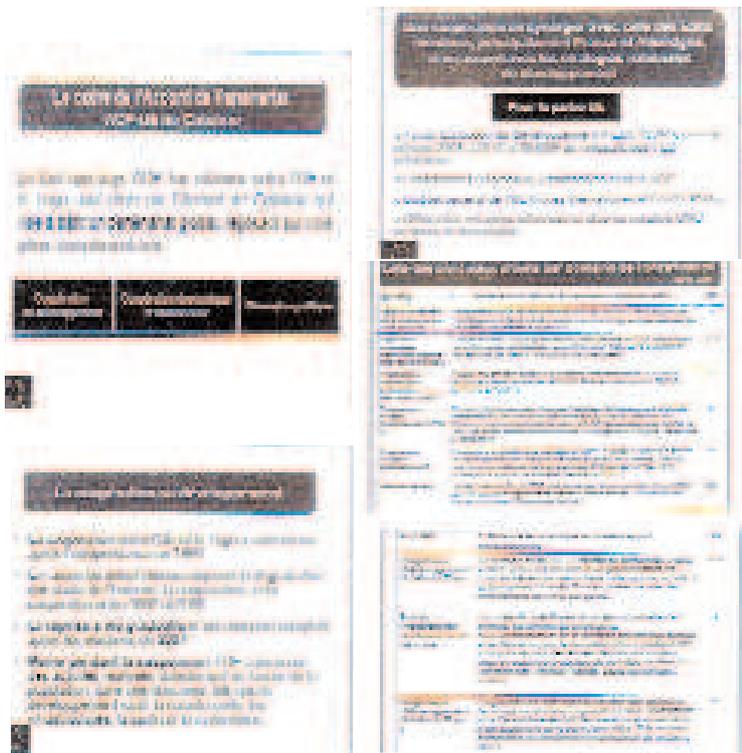
Depuis, la date du 9 mai est célébrée comme la journée de l'Europe. Contrairement au faste qui marque la célébration de cette journée dans les représentations européennes dans le monde, cette année, la fête a été symbolique à cause de la crise économique que traversent certains pays de l'Union (Grèce, Espagne, Portugal Irlande) .Au Togo, la Journée de l'Europe a été marquée par une conférence

de France et d'Allemagne, leurs Excellences Dominique Runaux et Alexander Beckmann et de nombreux invités.

Le gouvernement togolais était représenté par le ministre d'Etat, ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, M. ELLOT OHIN.

L'Europe se construit à-coup Dans son mot introductif, le représentant de l'Union Européenne M.

Coopération UE-Togo en chiffres



12^e réunion ordinaire de l'Assemblée des ministres de la Santé

L'atteinte des OMD au centre des discussions

Après la Côte d'Ivoire en 2009 et la Sierra Leone en 2010, c'est le tour du Togo d'abriter les travaux de la 12^{ème} réunion ordinaire de l'Assemblée des ministres de la Santé de la CEDEAO.

L'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS) a été créée en 1987 et a son siège à Bobo-Dioulasso au Burkina Faso. Elle a démarré ses activités en 2000 et se fixe comme but d'améliorer de manière significative la qualité de la gestion des systèmes de soins pour les populations de la sous-région par le développement et l'appui aux politiques intégrées de Santé.

Durant 5 jours, (2 au 7 mai dernier), l'Organisation a renouvelé son bureau et planché sur le thème " Atteinte des OMD dans l'espace CEDEAO : le défi de la multisectorialité.

La cérémonie d'ouverture officielle de cette rencontre s'est tenue jeudi dernier au Palais des Congrès de Lomé. Elle a été présidée par le Premier ministre togolais, M. Gilbert HOUNGBO.

Dans son discours d'ouverture, il a fait savoir qu'en choisissant de réfléchir sur ce thème, ce sont la femme, l'enfant et les personnes vulnérables qui sont au centre des stratégies de développement. Le PM a parlé des obstacles majeurs qui rendent l'atteinte de ces OMD difficile voire impossible. Il s'agit :

- De la persistance de la crise économique avec comme corollaire la diminution de l'aide au développement
- De l'impact négatif des calamités naturelles et des autres catastrophes.
- De l'épineux problème d'insuffisance des professionnels de santé consécutifs à la fuite des cerveaux.

Après avoir présenté quelques actions du gouvernement dans le domaine de la Santé, M. Hounoubo a reconnu qu'il reste beaucoup à faire pour l'atteinte des OMD d'ici à 2015. Dans cette logique, le Premier ministre a proposé

quelques pistes de solutions communes à tout l'espace qui sont entre autres,

- La mobilisation des ressources financières conséquentes pour le secteur de la Santé
- Le renforcement en effectif du personnel de Santé,
- L'amélioration de l'environnement de travail à travers les constructions, réhabilitation et l'équipement des infrastructures sanitaires,
- La lutte contre les maladies comportementales qui sont en progression actuellement dans l'espace,
- L'augmentation de l'investissement consacré à la recherche en santé,
- La possibilité de la construction d'une usine de production des ARV pour toute la région, à un mécanisme commun d'achat des Kits de césarienne afin de minimiser les coûts.

Dans son intervention le ministre de la Santé, M. Komlan Mally, a fait remarquer que le développement de nos pays respectifs passe par les populations en bonne santé. Il a salué ces genres de rencontres qui permettent de fédérer davantage les réflexions en vue de trouver les solutions pour répondre aux immenses attentes des populations. Après avoir rappelé les obstacles et les problèmes auxquels font face les Etats de la CEDEAO devant les problèmes de Santé, M. Mally a souhaité que cette 12^{ème} session puisse accoucher des décisions et recommandations qui contribueront à renforcer les systèmes de Santé des Etats de la CEDEAO vers l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

D.B

Médias et société

La responsabilité sociale des médias professionnels et des droits de l'Homme

A l'occasion de la célébration de la 20^e Journée mondiale de la liberté de la presse, le Centre d'Information des Nations Unies (CINU) a organisé le vendredi 06 mai à son siège à Lomé, un panel autour du thème " La responsabilité sociale des Médias professionnels et des Droits de l'Homme ". Il s'agissait pour organisateurs de rappeler aux professionnels des médias leur rôle d'éducation et de formation et les interpeller sur la responsabilité sociale qu'ils ont dans l'exercice de leur fonction. Il faut dire que ce panel intervient dans un contexte sociopolitique marqué par une vague de violations des droits de l'Homme et au moment où la liberté de la presse est également menacé partout. M. Amévi Dabla, journaliste et chargé de communication à la CVJR, a dans son intervention, souligné que, la responsabilité sociale implique l'impact et les conséquences que les écrits et les productions du journaliste peuvent avoir sur la population. Le professionnel des médias est avant tout celui qui a choisi, appris et exerce le métier de journalisme sans parti pris et en toute objectivité, a-t-il affirmé. Après avoir rappelé quelques qualités du professionnel des médias qui repose notamment sur la bonne connaissance de l'actualité, de l'éthique professionnelle et de la déontologie, il a ajouté que selon l'article 1^{er} du code de déontologie, le journaliste assume la responsabilité des ses écrits. Etre responsable, selon lui, c'est pouvoir apporter les preuves des informations en multipliant les sources et en vérifiant leur véracité avant toute publication. Dans ce sens, il importe de réfléchir sur l'impact positif et négatif de nos écrits. En donnant l'exemple funeste du rôle tragique de la Radio des Milles Collines dans le génocide de rwandais et de la responsabilité des médias dans l'incitation à la xénophobie pendant la crise ivoirienne, il a dit que chaque mot et propos doit être pesé pour éviter d'inciter la population à des actions

antisociales. Cette responsabilité revient selon lui, à dire sans nuire, à montrer sans choquer, à dénoncer sans condamner, à informer sans décourager. Il a fait la typologie des manquements à l'éthique, qui dans notre pays sont la cause du manque de responsabilité, du manque de ressources financières et du manque de confraternité. L'éthique reste selon lui le seul moyen qui garantit la responsabilité sociale du journaliste. Pour M. Justin AMEGAH, journaliste et membre du CONAPP, la faiblesse qui existe au point de vue de la législation fait qu'il y a un glissement de frontière entre l'info et la communication qui sont des concepts foncièrement différents. Etant donné que ni le code de la presse, ni la loi ne définissent pas clairement et explicitement le profil et la mission du journaliste, il a une confusion entre un communicateur et un journaliste. Le fait de vouloir formater l'opinion en une faveur donnée, met souvent le journaliste dans un rôle de communicateur qui cherche d'abord à passer l'information à tout prix, sans trop se soucier de son impact direct. Ainsi face à cette crise de crédibilité, le professionnel des médias, doit faire face à sa responsabilité sociale, traité des questions de fonds sur la société, diversifié le contenu des médias et répondre aux attentes des populations sur les questions sociales. Dans son commentaire, Mme AWUSSABA Adjowa, membre de la HAAC précise que l'information donnée par le journaliste doit avoir comme but la protection des droits de l'Homme. Ceci suppose une responsabilité morale vis-à-vis du public et des pouvoirs publics. Cette responsabilité par ailleurs revêt un enjeu social, car il doit assumer les écrits qui constituent le vecteur des droits de l'Homme. La liberté d'expression étant le sous-bassement de toutes les libertés selon Mirabeau, elle doit être totale. Ainsi, l'information doit être vraie, et soucieuse de l'intérêt du public, et promouvoir le droit

du public. Lorsque le professionnel des médias diffuse une information qui porte préjudice à la volonté du peuple, il doit assumer cette responsabilité. La responsabilité sociale du journaliste doit converger vers la recherche de l'épanouissement du citoyen par la protection et la promotion des droits humains. Selon M. Julien ATTACKLA, officier des Droits de l'Homme, membre du HCDH et du CINU, le manque de cadre juridique contraignant, fait de la responsabilité sociale du journaliste une initiative propre ou volontaire qui se définit par rapport à la conscience. Il a parlé de la responsabilité des professionnels des médias dans la promotion des Droits de l'Homme et la prévention de leur violation. Outre l'obligation qu'a l'Etat de respecter, protéger, et de promouvoir les Droits de l'Homme, le journaliste dispose de nombreuses sources relatives à ces droits (constitution, conventions internationales, droit coutumier et internationale, jurisprudence...) pour améliorer les conditions de vies et apporter un changement de mentalité. Le journaliste dans ce rôle doit faire connaître les enjeux réels du développement, interpellé, inscrire à l'ordre du jour les questions des Droits de l'Homme et offrir l'information de qualité. Le journaliste peut contribuer au respect des droits en ayant une responsabilité à l'égard de sa corporation (monitoring de la liberté d'expression, respect des droits du journaliste) et une responsabilité à l'égard des tiers (veille journalistique pour dénoncer les cas de violations, respect du droit à la vie privée, au secret de correspondance et à l'image, la protection du droit à une justice équitable dans les délais raisonnables). Il a pour terminer invité les professionnels des médias à créer un nouveau rapport entre eux et les populations, entre eux et les pouvoirs publics et surtout mettre au centre de leur travail l'information de l'individu par la promotion des droits de l'Homme.

S. B.

Réhabilitation du Pont d'Amoutchou

Les usagers doivent redoubler de vigilance

A l'instar de la ville de Lomé, nous assistons à des travaux de réhabilitation sur l'ensemble du pays. C'est ainsi que sur la nationale n° 1, suite à un affaissement, le ministère des travaux a ordonné des travaux de réhabilitation sur cet axe vital. Vue l'importance économique de cette route, le gouvernement avec l'appui des partenaires procèdent à des grosses réparations et des réparations localisées pour amoindrir les difficultés des transporteurs.

Suite à une mission de la direction de l'Entretien Routier, sur le pont Amoutchou, situé dans la préfecture de Togou sur la nationale n°1 à 148 Km de Lomé, soit 8 km environ au Nord du village de Glé, il a été constaté une destruction partielle du tablier (toute de 2 m2 environ) sur la travée intermédiaire de la voie Est de la chaussée. Une destruction importante des gardes corps, laissant apparaître le ferrallage du tablier. Pour y remédier, la mission a proposé des actions immédiates qui

consistent à réparer la dégradation par la démolition et la reconstruction du panneau du tablier dégradé.

Le coût total des travaux est estimé à 24 800 768 F CFA.

Ce tablier a été coulé le lundi 02 mai 2011. Afin de permettre une bonne prise de béton coulé, empêchant ainsi sa dégradation précoce, le ministère des Travaux Publics a rendu public un communiqué dans lequel des mesures sécuritaires ont été prises. Ces mesures concernent l'interdiction de passage pour les gros porteurs (2 au 5 m3) et la limitation de vitesse jusqu'au 30 mai 2011. Afin de vérifier le bon déroulement des travaux et le respect des mesures prises, le directeur général des Travaux Publics, M. Karifine Tchédé Issa, a effectué une visite d'inspection le mercredi 4 mai 2011 sur le site. Il a salué la bonne exécution du travail, pas de fissure. Ce qui lui a permis d'apprécier le bon travail effectué. Mais, " tout compte fait, il faut prévoir la recon-

struction du nouveau pont " a-t-il dit. " En 1993, un accident de circulation a provoqué l'incendie d'un camion citerne sous ce pont. Le tablier du pont, notamment au



niveau de la travée centrale serait fragilisé par les flammes de l'incident. Il est fort probable que les causes des dégradations actuellement observées sur ce pont sont liées à cet accident ", a-t-il rappelé. Le directeur général des TP a salué les for-

ces de sécurité pour le travail qu'ils abattent sur le terrain. Il a lancé un appel à l'endroit des usagers afin qu'ils observent les règles de sécurité. Même son de cloche chez le commandant de Brigade



Routière d'Atapkamé, Aclayod Kogbé, qui a invité les transporteurs à la patience. Pour M. Nakoté, conducteur de Titan que nous avons interrogé sur place, il a salué l'initiative des autorités, mais il a relevé le

manque de signalisation à distance pour signaler les Travaux et les des d'ânes.

Malheureusement, le vendredi 8 mai, un auto-bus venant du Burkina Faso a chuté dans ce pont causant plus de 26 morts et des blessés graves.

Présentation du pont d'Amoutchou Il a été construit en 1972 dans le cadre des travaux d'aménagement et de bitumage de la nationale n° 1. Il s'agit d'un pont en béton isostatique de 75 m de portée et à 3 travées (3x 25 m) avec une largeur de 6,5m dont 7m de largeur routable.

La structure portante est composée principalement de 3 poutres principales (1 axiale et 2 de rive) 6 entretoises par travée dont 2 de rive au dessus des chevets, 2 culées et 2 appuis intermédiaires comportant chacun des 3 piles.

Notons qu'il est prévu 14 travaux de points à temps et 6 grosses réparations sur le tronçon Atapkamé - Kara - Tandjoaré. Prudence donc aux usagers.

Vivien Tchak.

TOGO CELLULAIRE

BAISSE SES TARIFS



Un grand saut
vers plus de liberté

Tarifs TTC/minute*

Profil	ANCIENS	NOUVEAUX
PRIVILÈGE	90F	85F
CLASSIQUE	105F	90F
JEUNE	120F	115F

-40% les dimanches et jours fériés

*APPELS TOGOCEL VERS TOGOCEL



LE LEADER

ANNONCE



Togotelecom

REPUBLIQUE TOGOLAISE
TRAVAIL-LIBERTE-PATRIE

TOGO TELECOM

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail-Liberté-Partie

MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE DES TELECOMMUNICATIONS DU TOGO
(TOGO TELECOM)

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

Appel d'Offres N°TGT/DG/DML

Date :

Titre du Projet : APPEL D'OFFRE NATIONAL POUR LA FOURNITURE ET LA MAINTENANCE DE 21 VEHICULES DE MARQUE TOYOTA HILUX 4x4 DOUBLE CABINE, 04 TOYOTA LAND CRUISER PRADO, TYPE TX-L OU TOYOTA FORTUNER, TYPE LAN50L ET DE 05 VEHICULES DE MARQUE PEUGEOT PARTNER, GENRE FOURGONNETTE POUR LES BESOINS DE TOGO TELECOM.

La Société des Télécommunications du Togo (TOGO TELECOM) lance sur fonds propres un Appel d'Offres National pour la fourniture et la maintenance de 21 véhicules de marque Toyota Hilux 4x4 double cabine, 04 Toyota land cruiser Prado, type TX-L ou Toyota Fortuner, type LAN50L et de 05 véhicules de marque Peugeot Partner, genre fourgonnette pour les besoins de TOGO TELECOM. Sont admises à concourir toutes les personnes morales établies au TOGO, spécialisées dans le domaine et justifiant de moyens techniques et financiers pour l'exécution du présent appel d'offres (cf. Cahier de Charges).

Le dossier d'Appel d'Offres, peut être obtenu par toute personne qui en fera la demande au Département Moyens et Logistiques (secrétariat), 98, Avenue Nicolas Grunitzky Porte 022, moyennant paiement en espèces d'une somme de **Cinquante mille (50 000) F CFA** Contre reçu à la caisse Régie d'avance de TOGO TELECOM porte 225 (2^e étage).

Le cautionnement d'une valeur de **Neuf millions (9 000 000) F CFA** ainsi que les offres doivent être déposés au plus tard **le 26 Mai 2011 à 9H 00 T.O** au Secrétariat Administratif de TOGO TELECOM du nouveau siège de TOGO TELECOM, au rez-de-chaussée (porte 12) sis à Tokoin Achanté.

L'ouverture des plis se fera le même jour **le 26 Mai 2011 à 9H 30mn** dans la Salle de Réunion du nouveau siège de TOGO TELECOM.

Pour tous renseignements complémentaires, consulter le **site Internet de TOGO TELECOM: www.togotele.net.tg** ou s'adresser au **Département Moyens et logistiques, Direction Générale, 98, Avenue Nicolas Grunitzky, Tél.: 220 45 17 / 235 02 42.**

Direction générale

SOCIETE DES TELECOMMUNICATIONS DU TOGO

HOTEL SHERATON-KARA



***CHEZ NOUS , VOUS
ETES CHEZ VOUS***

Côte Ouest, Village SOS-Kara

Téléphone : 661 03 61/232 94 00